SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Préfecture du Tarn-et-Garonne
23 AVR. 2015
Service Courrier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil quinze, le 15 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Josette BESSE à Jean-Claude TOURNIER, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Bernard LIAIS à Bernard TENAILLON et Cédric PERRIN à Didier MATHIEU.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Vendredi 9 avril	Vendredi 9 avril	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Claude BRUCKERT est désigné.

2015-03-07C–SERVICE DES EAUX-Affectation des résultats exercice 2014
Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu le compte administratif 2014 et notamment l'état II-A1,
Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget annexe Eau d'un montant de 293 838,25 € (deux cent quatre-vingt-treize mille huit cent trente-huit euros et vingt-cinq centimes);
Vu le déficit d'investissement de l'exercice 2014 du Budget annexe Eau d'un montant de 171 395,07 € (cent soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros et sept centimes);
Vu les restes à réaliser 2014 en dépenses d'investissement d'un montant de 301 725,69 € (trois cent un mille sept cent vingt-cinq euros et soixante-neuf centimes);

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter l'affectation du déficit d'investissement du budget annexe eau au compte 001 pour un montant de 198 511,03 € (cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent onze euros et trois centimes),**
- **d'affecter en réserve au compte 1068 du budget annexe eau la somme de 500 236,72 € (cinq cent mille deux cent trente-six euros et soixante-douze centimes),**
- **de reporter au compte 002 du budget annexe eau la somme de 313 192,96 € (trois cent treize mille cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-seize centimes).**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 23 AVR. 2015
Et publication ou notification le 23 AVR. 2015

Le Président,

Le Vice-Président
Pierre OSER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

Le Président,

Le Vice-Président
Pierre OSER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

Préfecture du Territoire de Belfort

23 AVR. 2015

Service Courrier